

(SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)

Van: [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Verzonden: dinsdag, 19 september 2023 14:49
Aan: [redacted] (Cabinet Clarinval)
CC: [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid); [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid); [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid); [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid); [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid); [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid); [redacted] (Cabinet Clarinval); [redacted] (Cabinet Clarinval)
Onderwerp: TR: Indiening/dépôt - 55038556C - la proposition européenne de restriction des PFAS - Deadline 19/9
Bijlagen: 2023_09_14_QPO_55038556C_PFAS_DS.docx
Urgentie: Hoog

Bonjour [redacted],
Voici la réponse en annexe.

Bàv,
[redacted]

De : [redacted] (Cabinet Clarinval) [redacted]@clarinval.belgium.be>
Envoyé : donderdag, 14 septembre 2023 11:24
À : [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid) [redacted]@health.fgov.be>; [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid) [redacted]@health.fgov.be>
Cc : [redacted] (Cabinet Clarinval) [redacted]@clarinval.belgium.be>; [redacted] (Cabinet Clarinval) [redacted]@clarinval.belgium.be>; [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid) [redacted]@health.fgov.be>; [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid) [redacted]@health.fgov.be>
Objet : TR: Indiening/dépôt - 55038556C - la proposition européenne de restriction des PFAS - David Clarinval
Importance : Haute

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous la QO 55038556 – PFAS.
Cette question est à l'ordre du jour de la commission de ce mercredi 20/09/2023. Dès lors, puis-je vous demander les éléments de réponses pour le **19/09/2023 au plus tard** ?

D'avance merci !
[redacted]

De : [redacted] (Cabinet Clarinval) [redacted]@clarinval.belgium.be>
Envoyé : jeudi, 14 septembre 2023 10:51
À : [redacted] (Cabinet Clarinval) [redacted]@clarinval.belgium.be>
Cc : [redacted] (Cabinet Clarinval) [redacted]@clarinval.belgium.be>
Objet : TR: Indiening/dépôt - 55038556C - la proposition européenne de restriction des PFAS - David Clarinval

Nouvelle QO



ROYAUME DE BELGIQUE – KONINKRIJK BELGIË

Cabinet de Monsieur David CLARINVAL

Vice-Premier Ministre et Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles, et du Renouveau démocratique

Kabinet van Mijnheer David CLARINVAL

Vice-eersteminister en Minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's en Landbouw, Institutionele Hervormingen, en Democratische Vernieuwing

Rue des petits Carmes 15

Karmelietenstraat 15

1000 Bruxelles - Brussel

GSM [REDACTED]

Tel [REDACTED]

De : [REDACTED]@mail-parlement.be [REDACTED]@mail-parlement.be>

Envoyé : mercredi, 13 septembre 2023 17:05

Objet : Indiening/dépôt - **55038556C - la proposition européenne de restriction des PFAS** - David Clarinval

Van/de: Daniel Senesael (PS)

Aan/à: David Clarinval

Antwoord door/réponse par: David Clarinval

Titel/titre: la proposition européenne de restriction des PFAS

Content / Contenu:

Le 7 février 2023, la Commission européenne et plusieurs Etats membres ont présenté une proposition de restriction de l'utilisation des PFAS au niveau européen, ces substances chimiques nocives omniprésentes dans notre quotidien, dans l'environnement et nos produits de consommation. Concrètement, elle consiste en une interdiction de l'utilisation, l'importation et la mise sur le marché de plus de 10 000 types de PFAS.

Selon les auteurs du texte, sans mesure d'ampleur environ 4,4 millions de tonnes de PFAS pourraient être émises dans l'environnement lors des 30 prochaines années en Europe. Cancers, diabète, obésité, affaiblissement du système immunitaire comptent parmi les pathologies associées à ces substances. Le coût annuel de l'exposition aux PFAS pour la santé publique est estimé entre 52 et 84 milliards d'euros au sein de l'Union européenne.

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes :

1. De manière générale, pouvons-nous avoir votre retour sur cette proposition ? Quelle est votre position en ce qui concerne les mesures de protection des consommateurs ? Ces points ont-ils été évoqués avec vos différents collègues compétents ?

2. Le texte présente une série de dérogations à l'interdiction des PFAS, des dérogations limitées (entre 5 et 12 ans, sans compter les 18 mois accordés aux entreprises pour se préparer à l'interdiction) ou illimitées dans le temps. L'une d'entre elles concerne les matériaux et emballages en contact avec des denrées alimentaires destinées à la production industrielle et professionnelle de denrées alimentaires. Vous le savez, le parlement a adopté l'une de mes propositions demandant au gouvernement d'interdire les PFAS dans les emballages alimentaires en Belgique – l'une des principales sources d'exposition – si une telle mesure n'était pas proposée au niveau européen. Compte tenu du contenu de la proposition

européenne, et la dérogation que je viens d'évoquer, envisagez-vous de travailler à une interdiction nationale des PFAS, ainsi que l'on fait le Danemark et les Pays-Bas ?

3. En outre, certains pays se préparent déjà à l'interdiction des PFAS. Le Danemark et les Pays-Bas, comme je viens de l'évoquer, mais aussi la France, qui a récemment publié un plan d'action 2023-2027 pour lutter contre la pollution due à ces substances. Des mesures en ce sens sont-elles également en cours d'élaboration en Belgique ?

Deze automatische notificatie werd verstuurd door de applicatie Mondelinge vragen en interpellaties
Cette notification automatique a été envoyée par l'application Questions orales et interpellations